

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail :

N° d'apiculteur (attribué par la DDETSPP) :

N° Siret ou Numagrit :

à retourner au GDS
de l'Ardèche
impérativement
**avant 1 mai
2025**



Adhésion 2025 à la section apicole du GDS



MONTANT DE LA COTISATION :

Fixe :

17,00 € (a)

Forfait par ruche : 0,12 € x ruches =

+ € (b)

Total (a+b) :

Si commande de médicament merci de faire 2 chèques à l'ordre de : GDS de l'Ardèche - Section Apicole

Adhésion 2025 au Plan Sanitaire d'Elevage pour lutter contre le varroa

L'adhésion au PSE est indispensable pour commander des médicaments vétérinaires autorisés dans le cadre de la lutte contre varroa. Par cette adhésion, l'apiculteur s'engage :

- à respecter les règles et conditions d'utilisation des médicaments délivrés indiqués sur l'ordonnance,
- à recevoir la visite d'un technicien apicole sur la période, pour effectuer le suivi de son rucher dans le cadre de la lutte contre varroa,
- à déclarer ses ruchers et les identifier,
- à tenir à jour un registre d'élevage.

Je ne souhaite pas adhérer au PSE varroa

Adhérent à la section apicole, je souhaite aussi adhérer au PSE varroa, il n'y a pas de cotisation supplémentaire